

Séance du 14 avril 2025 à 19 heures 45 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. COTTEY Romain, M. DUBOST Fabrice, Mme GINOUX Céline, M. KANDZIORA Frédéric, M. LECOUFFE Mehdi, Mme MICHIEL Christiane, M. PAGNON Jeremie, M. RICHARD Franck, M. VILLERMET Thomas

Procuration(s) :

Mme BREVET Valérie donne pouvoir à Mme GINOUX Céline, Mme DESCOURS Christine donne pouvoir à M. COTTEY Romain

Absent(s) :

Mme BOSSUYT Julie

Excusé(s) :

M. BAUER Franck, Mme BREVET Valérie, Mme DESCOURS Christine, Mme GAILLETON Sophie, Mme THIVOLLE Marie Monique

Secrétaire de séance : Mme MICHIEL Christiane

Président de séance : M. COTTEY Romain

1 - Approbation du procès-verbal 02-2025 du 17 mars 2025

Monsieur Romain COTTEY demande l'approbation du procès-verbal numéro 02-2025 du 17 mars 2025. Le procès-verbal n'appelant aucune objection est approuvé à l'unanimité

2 - Délibération : Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur Romain COTTEY rappelle les taux d'imposition 2024 à savoir :

- foncier bâti : 30.46%
- foncier non bâti : 51.17 %
- taxe d'habitation résidences secondaires : 13.98 %

La commission finance a proposé de ne pas augmenter les taux.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de maintenir les taux d'imposition soit :**

- foncier bâti : 30.46%
- foncier non bâti : 51.17 %
- taxe d'habitation résidences secondaires : 13.98 %

3 - Délibération : vote des amortissements 2025

Monsieur Romain COTTEY présente à l'assemblée un tableau récapitulant les amortissements en cours.

Il propose à l'assemblée, d'amortir et de rajouter les participations au SIVOS suivantes :

- Participation de l'acompte de la toiture : 5100 € sur 10 ans
- Participation pour la pose de rideaux occultants à la garderie : 1230.00 € sur 5 ans
- Participation pour l'achat d'un tableau interactif et d'un vidéoprojecteur : 1290.01 € sur 5 ans
- Participation du remboursement du capital de l'emprunt : 7542.00 € sur 20 ans

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les modalités d'amortissement proposées
- **DIT** que les sommes suivantes seront imputées sur le budget primitif 2025 aux comptes :
 - 681/042 : 9 092.00 €
 - 2804182/040 : 9 091.11 €

4 - Délibération : vote des subventions 2025

Monsieur Romain COTTEY rappelle les subventions versées en 2024 aux organismes suivants :

- Amicale du centre de Secours : 100.00 €
- Amicale des donneurs de sang bénévoles : 100.00 €
- APECT (parents d'élèves du collège de Thoissey) : 500.00 €
- Fonds Solidarité Logements (0.30€ par habitants) : 202.80 €

Il propose de reconduire les subventions versées l'année dernière et de ne pas accepter les nouvelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale du centre de Secours : 100.00 €
- Amicale des donneurs de sang bénévoles : 100.00 €
- APECT (parents d'élèves du collège de Thoissey) : 500.00 €
- Fonds Solidarité Logement (0.30€ par habitants) : 199.80 €

La demande de subvention des Jsp de Garnerans pour l'organisation d'une manifestation sera discuté lors d'un prochain conseil

5 - Délibération : vote du taux de fongibilité et vote du budget primitif 2025

Monsieur Romain COTTEY présente à l'assemblée le projet du budget primitif 2025 que chaque membre a reçu en date du 1er avril 2025.

Il demande le renouvellement du taux de fongibilité des crédits à 7.5%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **RENOUVELLE** le taux de 7.5% de fongibilité des crédits
- **VOTE** le budget primitif 2025 présenté, à savoir :
 - la section de fonctionnement équilibrée à la somme de 580 793.37€
 - la section d'investissement équilibrée à la somme de 171 750.96 €

Monsieur COTTEY précise que la ligne des attributions de compensation a été diminuée de la contribution au SDIS pour 2025. En effet, une demande a été effectuée pour le retrait de cette dépense. La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) doit statuer sur cette demande.

6 - Délibération : Compétence éclairage public - Recours au mécanisme du fond de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).

Il revient au conseil municipal :

- D'approuver le recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).
- D'approuver l'inscription des dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie), en section d'investissement (subventions d'équipements aux organismes publics). Les dépenses relatives aux autres types d'opérations resteront à inscrire en section de fonctionnement.
- De s'engager à verser au SIEA une subvention d'équipement (fonds de concours imputés en section d'investissement), conformément aux modalités de la délibération n°DE202312093 du Comité syndical du SIEA en date du 01 décembre 2023 précitée,
- De s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donner mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SIEA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).
- **Approuve** l'inscription des dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie), en section d'investissement (subventions d'équipements aux organismes publics). Les dépenses relatives aux autres types d'opérations resteront à inscrire en section de fonctionnement.
- **S'engage** à verser au SIEA une subvention d'équipement (fonds de concours imputés en section d'investissement), conformément aux modalités de la délibération n°DE202312093 du Comité syndical du SIEA en date du 01 décembre 2023 précitée,
- **S'engage** à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SIEA.

7 - Délibération autorisant Madame le Maire à signer le plan de financement pour la modernisation des points lumineux

Monsieur Romain COTTEY présente à l'assemblée les plans de financement du SIEA pour la modernisation

FULL LED de l'éclairage public.

Les travaux seront réalisés en deux tranches ; une 1ère tranche en 2025, la seconde en 2026.

Cette modernisation permettra de réaliser des économies sur l'éclairage public tout en permettant de revenir sur l'extinction nocturne avec une baisse d'intensité en fonctions des horaires.

Il rappelle que ces travaux sont de la compétence du SIEA et que la commune verse un fonds de concours au syndicat pour la participation.

Le montant du fonds de concours pour la commune est le suivant :

- 1er tranche : 12 220.17 €
- 2ème tranche : 13 886.32 €

Monsieur Romain COTTEY demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation des travaux et d'accepter le plan de financement pour la 1ère tranche.

Vu la délibération 2025-12 portant sur le recours au mécanisme du fonds de concours,
Considérant les plans de financement,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

- Accepte le plan de financement pour la 1ère tranche d'un montant de 12 220.17€;
- Autorise Madame le Maire à signer ce plan de financement ainsi que tout autre document nécessaire à cette affaire ;
- Prends acte que l'éclairage nocturne sera remis en service avec des baisses d'intensité en fonction des horaires ;
- Indique que la sommes est inscrite au BP 2025 au compte 204182.
- Dit que la seconde tranche sera remise à l'ordre du jour ultérieurement

8 - Délibération : Autorisation de signer le devis pour l'installation d'un point lumineux supplémentaire

Monsieur Romain COTTEY explique à l'assemblée la nécessité de rajouter un point lumineux supplémentaire rue du Carteron Bozet.

Il présente deux plans de financement du SIEA. Le premier d'un reste à charge pour la commune de 3 690.38 € ne comprend pas de génie civil car les réseaux sont existants. Le second d'un reste à charge de 9 207.72 € comprend du génie civil en fonction de l'état des réseaux utilisables ou non.

Monsieur COTTEY demande au conseil municipal de se prononcer sur le devis sans génie civil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Se prononce favorablement pour l'installation d'un point lumineux supplémentaire ;
- Accepte le plan de financement du SIEA d'un montant restant à charge de la commune de 3 690.38 € ;
- Dit que cette dépense est prévue au budget primitif 2025 en section de fonctionnement ;
- Autorise Madame la Maire à signer le plan de financement et tout autre document nécessaire à cette affaire.

9 - Délibération : Autorisation d'adhérer à un groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement concernant un marché public de fourniture de papier.

Il est exposé au Conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, il convient de procéder au renouvellement d'un groupement de commandes, afin de relancer un marché de fournitures de papier à l'échelon intercommunal, avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les communes membres de l'intercommunalité intéressées ainsi que le SIVOS Mogneneins Peyzieux.

La Communauté de Communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée d'organiser, dans le respect de la réglementation des Marchés Publics, l'ensemble des procédures de passation de marchés publics afin de permettre de répondre aux besoins de chaque entité.

La Commission d'Etude des Offres du groupement sera composée des membres de la Commission d'Etude des Offres de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et d'un représentant de chaque commune membre (maire ou une autre personne désignée par lui).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes, relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier,
- **DESIGNE** Mme Marie Monique THIVOLLE, maire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Etudes des Offres
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient,

10- Questions diverses

Travaux :

- L'entreprise David DELORME a terminé de repeindre la devanture de la mairie.
- L'entreprise qui a changé les volets à l'étage doit intervenir à nouveau pour les réglages des barres de volet.
- L'archivage doit commencer courant juillet mais nous n'avons pas de confirmation d'une date précise pour le moment.
- La pose des étagères doit être faite avant cette intervention.

SIVOS : Le budget a été voté lors du dernier conseil syndical. L'investissement prévu est la réfection des murs, du plafond et de la fenêtre du hall et du couloir de l'école de Peyzieux-sur-Saône : les travaux devraient être réalisés en juillet. Le sou des écoles a tracé des marelles dans les deux écoles de Mogneneins et a financé deux tables de pique-nique en résine qui seront posées dans la cour de l'école de Peyzieux-sur-Saône pendant les prochaines vacances. L'équipe du sou des écoles est remerciée de ces achats. Le remplacement du panneau de basket a également été abordé.

Travaux communaux :

- Le fauchage a commencé. L'agent a préparé le plateau pour le parcours sportif de l'amicale des pompiers le 3 mai : fauchage, boucher les trous. Le terrain sur lequel aura lieu cette manifestation est un terrain privé, l'exploitant est remercié de ce prêt.
- Le tracteur tondeuse de marque STAUB qui avait été choisi par la commission travaux et qui avait été commandé ne sera pas disponible avant le mois de juillet (retard de production). Dans l'urgence, Romain COTTEY a négocié une remise sur le tracteur STIGA (second choix de la commission). Le devis a donc été signé ; la livraison devrait intervenir dans les 10 jours.

DIVERS :

- Le nettoyage de printemps de la commune a permis le ramassage de 350 kg de déchets ; les participants sont remerciés.
- Le CCAS s'est réuni le jeudi 10 avril afin de préparer le Marché Arts et Saveurs du dimanche 27. Céline GINOUX demande parmi les membres du conseil des bénévoles pour distribuer les tracts ; une demande sera envoyée par mail à tout le conseil.
- L'association équestre, Cheval en Dombes a utilisé nos parkings dimanche 13 avril. Des cavaliers et des calèches ont sillonné le village toute la journée.
- Vendredi 11 avril, l'AJC organisait une fin d'après-midi autour des jeux de société. Il y a eu peu d'affluence peut être due à une communication tardive.
- Parcours sportif des sapeurs-pompiers du 3 mai : à l'issue du parcours une remise de médailles sera effectuée en présence des élus et un vin d'honneur sera offert par la municipalité. Merci par avance aux élus qui se dévoueront pour ce service.
- Conscrits de la classe en 5 : tout s'est bien passé. Romain COTTEY remercie les élus et leur conjoint pour la mise en place de la salle et du service ; il remercie la classe en 4 pour le nettoyage de la commune après la fête.
- Site Web : Monsieur Monti a envoyé un mail pour avancer sur le projet ; Céline GINOUX préconise de lui envoyer le document qu'elle a préparé suite aux échanges de la commission communication.
- Fleurissement : la commission fleurissement se réunira pour le choix des fleurs et du fournisseur.
- Distributeur de pain : Romain COTTEY revient sur le distributeur car il serait possible que des boulangers soient intéressés. Mehdi LECOUFFE propose d'aller se renseigner auprès d'eux.

Fait à Peyzieux-sur-Saône

La secrétaire de séance,

Christiane MICHIEL



Le Maire-Adjoint

Romain COTTEY

